

---

## COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

---

**Le budget voté.** Le conseil municipal s'est réuni le 8 avril 2024, avec à l'ordre du jour, le vote des budgets 2023. La commune dispose de 2 budgets distincts, un pour le budget général et un autre pour la station d'épuration du village (budget assainissement).

Pour ce qui concerne le budget général, section de fonctionnement : les recettes sont de 307.827,21 € pour des dépenses de 216.574,11 € soit un excédent de clôture de 91.253,10 €. Pour la section d'investissement, les recettes sont de 361.611,75 € et les dépenses de 137.864,06 €, soit un excédent de clôture de 168.812,91 €. Le restant à réaliser sur les investissements planifiés étant de 248.800 €.

Le résultat à affecter est de 119.378,50 €, réparti en report sur le budget fonctionnement pour un montant de 39.391,41 € et en investissement pour un montant de 79.987,09 €

Pour ce qui concerne le budget assainissement, section de fonctionnement : les recettes sont de 18.689,38 € pour des dépenses de 20.568,52 € soit un déficit de clôture de 1.879,14 €. Pour la section d'investissement, les recettes sont de 14.054,85 € et les dépenses de 13.429,00 €, soit un excédent de clôture de 976,70 €.

Le résultat à affecter est de 976,70 €, entièrement reporté sur le budget fonctionnement.

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2023.

Le budget primitif a ensuite été présenté et voté pour un budget à l'équilibre. Les principales opérations d'investissement sur 2024 porteront sur la rénovation de l'ancien bâtiment des instituteurs pour création de 3 logements en locatif, l'acquisition des bâtiments de MALIGE RAVAL'OR et les études pour la salle polyvalente.

**Les taux des taxes 2024 ont été votés**, ils sont inchangés par rapport à 2023. Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 35.45 %. Le taux sur les propriétés non bâties est inchangé à 80.05 %. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inchangée à 8.29 %

Le montant **des subventions 2024 aux associations** sont également reconduites et ont été votées, pour un montant global de 5.150 €.

En questions diverses :

Suite aux travaux d'aménagement d'espaces publics, le versement de la subvention LEADER (fonds européen) a été demandé, une visite du village se déroulera le mardi 28 mai avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses et les services de la Région Occitanie.

Une subvention à l'association A qui Ba Pla à 200 € a été votée pour l'année 2024. Cette association, portée par le jeune Combrétois Simon Sabathier, anime et valorise le tourisme local et le milieu agricole avec des visites à la ferme tout au long de l'été, en lien avec l'office de tourisme Rougier Aveyron Sud.

La Maison Familiale Valrance propose des actions pour planter des haies, il est proposé de recenser les agriculteurs qui seraient intéressés.

Une première réunion concernant l'adressage se déroulera le mardi 30 avril à 10h00 à la mairie en présence du SMICA, d'élus et d'habitants. L'adressage consiste à nommer les voies, les rues et à apporter un numéro à certains bâtiments.

Le maire informe le conseil municipal que Chloé RENAUD tiendra le point info tourisme à Combret cet été.

Le 4 et 5 juin il est prévu avec l'association patrimoine et Val Rance le nettoyage du sentier de Gamaurenc

Les élèves de la MFR Valrance vont installer des panneaux sur les différentes espèces animales sur le sentier des falaises de Luz.